

ABONNEMENT MÉDIATHÈQUES



lemans.fr

mediatheques.lemans.fr

Pour toute inscription d'un mineur de moins de 15 ans, la présence d'un parent ou d'un responsable légal est obligatoire

RESPONSABLE MME M AUTRE TUTEUR			NÉ(E) LE
NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL VILLE VILLE			
E-MAIL			
TÉL. PRINCIPAL TÉL. SECONDAIRE			
Nom		Nom	
Prénom			Prénom
Né(e) le : Sexe : M F		Né(e) le : Sexe : M F	
Internet: oui non		Internet: oui non	
Code barre carte : 2 17 46		Code barre carte : 2 17 46	
Scolaire: oui non		Scolaire: oui non	
Nom		4	Nom
Prénom			Prénom
Né(e) le : Sexe : M		Né(e) le : Sexe : M F	
Internet : oui non		Internet : oui non	
Code barre carte : 2 17 46		Code barre carte : 2 17 46	
Scolaire : oui non		Scolaire : oui non	
PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE			
Quartier: Site d'inscription:		Inscrit.e.s jusqu'au :	
Qualitier:			
En renseignant une adresse mail, j'accepte de recevoir les informations liées à mon abonnement Je suis responsable des documents empruntés. Je m'engage à vérifier l'état et la complétude des documents à chaque transaction (prêt et retour des documents). Les informations recueillies par ce formulaire sont enregistrées et traitées par le service des médiathèques de la Ville du Mans, qui en est l'unique destinataire. Ces informations servent uniquement à vous permettre d'accéder aux différents services proposés par les médiathèques. Elles sont conservées 2 ans. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, en téléphonant au 02.43.47.48.74 ou par courriel à webmedia@lemans.fr. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.			
Fait le : S			

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Inscriptions:

L'inscription est obligatoire :
 Pour l'emprunt de documents à domicile
 Pour l'accès aux postes multimédia.

Il est demandé à l'usager de se présenter avec les pièces justificatives.

La carte:

- > La carte d'usager est personnelle. Elle est obligatoire pour l'emprunt de documents
- > Le titulaire de la carte est responsable de sa carte et de l'usage qui en est fait.
- > Il doit signaler toute perte de carte dans les plus brefs délais
- > En cas de perte ou de vol, la nouvelle carte est payante

Les documents :

- > Les usagers sont responsables des documents qu'ils empruntent et sont tenus de les rapporter à la date prévue.
- Tout document perdu, dégradé ou non restitué devra être remplacé à l'identique. Si le document n'est plus édité, l'usager devra en rembourser le montant.

Responsabilité parentale :

> Dans l'enceinte des établissements, les parents sont responsables des actes de leurs enfants. Ils sont également responsables des documents qu'ils empruntent.